

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision n° 12-132 du 16 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidat(e)s autorisé(e)s à se présenter aux épreuves du concours interne de technicien(ne)s supérieur(e)s de la météorologie**

NOR : DEVD1208374S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 relatif au statut particulier des technicien(ne)s supérieur(e)s de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s supérieur(e)s de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 24 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s supérieur(e)s de la météorologie,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les candidat(e)s dont les noms figurent dans la liste ci-dessous sont autorisé(e)s à se présenter aux épreuves du concours interne de technicien(ne)s supérieur(e)s de la météorologie, ouvert par l'arrêté du 24 février 2012 susvisé (15 candidat[e]s) :

ALBERT Fabien.  
BASTIANELLI Émilie.  
BORDE Sébastien.  
BOUTIN Clémence.  
DELSART Laure.  
HACHEMI Areski.  
JOOS Julien.  
LAGET Christophe.  
MOUILLERON Nicolas.  
PETILAIRE Gemmy.  
PREVOT Daniel.  
RICORD Élodie.  
SEPHON Christopher.  
ZOUGUAR Nordine.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 16 mars 2012.

Pour le président-directeur général  
de Météo-France et par délégation :

Par empêchement de la directrice  
des ressources humaines :

*L'adjoint à la directrice  
des ressources humaines,*

T. THIBAUT